

Comprendre les tarifs de raccordement

Votre tarif est composé de 4 parties ou « termes » :
A + B + C + D

Le terme **A** fait référence à l'**Accès** au réseau.

Grâce à votre raccordement et à votre compteur, vous accédez au réseau et nous mettons à votre disposition la puissance électrique nécessaire au fonctionnement des appareils et équipements de votre habitation. Cette mise à disposition est gratuite pour un niveau de puissance appelé « confort », c'est-à-dire une alimentation de 230 volts (V) en 40 ampères (A), qui correspond aux besoins d'un ménage unifamilial avec un équipement classique (éclairage, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, taques électriques, four, réfrigérateur, équipements informatiques, etc.)

Si vous possédez des appareils ou équipements nécessitant davantage de puissance, (par exemple une pompe à chaleur, un chauffage central électrique, un chargeur pour voiture électrique ou si votre utilisation de l'électricité se fait à des fins professionnelles), il est nécessaire de disposer d'un raccordement sur mesure, plus puissant que ce niveau classique.

Dans ce cas, des frais supplémentaires seront facturés via ce terme A, en une seule fois, proportionnellement à la puissance supplémentaire que vous aurez demandée.

Cette facturation permettra de renforcer le réseau de distribution (câble(s), cabine de quartier) au moment opportun, afin de maintenir et garantir la qualité de fourniture électrique sur le réseau, dans le respect des règles et normes en vigueur.

Le réseau de distribution d'électricité est en effet dimensionné pour délivrer la puissance de type confort à tous les utilisateurs raccordés (principalement les habitations unifamiliales, les immeubles, mais aussi par exemple les équipements urbains ...).

Quel que soit le niveau de puissance demandé, celui-ci vous est d'office garanti 24h/24 et pour toute la durée de vie du raccordement.

De manière générale, en cas de doute sur la puissance nécessaire, n'hésitez surtout pas à consulter un professionnel qui vous permettra d'équilibrer votre installation et vous évitera ainsi des dépenses qui peuvent s'avérer non négligeables (1.000 VA de puissance supplémentaire (1kVA) coûte 193,60 €).

Le terme **B** correspond au forfait relatif au **B**ranchement.

Le branchement est l'opération qui consiste à installer un câble reliant le compteur électrique situé dans votre habitation au réseau électrique de distribution géré par ORES. Ce terme comprend tous les travaux de terrassement en domaine public (voirie), la fourniture et la pose du câble et la connexion de ce dernier côté réseau et côté compteur.

Il s'agit d'un forfait qui s'applique quel que soit le type de branchement à réaliser (souterrain, aérien, aérien-souterrain) ou l'endroit où passe le réseau de distribution (du côté de votre habitation ou de l'autre côté de la rue). Il se veut non-discriminant pour la clientèle, de manière à ne pas facturer de coût plus élevé à un client parce que son habitation se trouve de l'autre côté de la voirie par rapport au réseau.

Le terme **C** correspond au forfait lié à l'installation de **C**omptage.

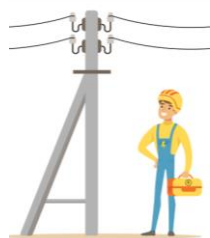
Le compteur et les divers équipements complémentaires (disjoncteur de protection, notamment) sont installés par ORES dans un coffret de raccordement qui doit être posé par le client. Le forfait qui couvre cette opération est identique quel que soit le type de compteur installé (simple tarif ou bi-horaire, simple sens ou double sens). Le compteur reste toujours la propriété d'ORES et est remplacé gratuitement par nos services lorsqu'il devient vétuste ou s'il tombe en panne. Le forfait Comptage comprend également la première mise en service du compteur.

En fonction du niveau de puissance demandé, le compteur ainsi que ses accessoires doivent être adaptés. C'est pourquoi le forfait varie avec la puissance électrique demandée.

Le terme **D** correspond aux frais **D**ivers relatifs à des travaux spécifiques, non compris dans ceux qui sont couverts par les forfaits B et C.

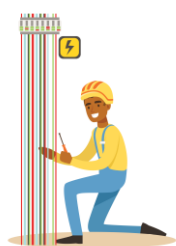
Il s'agit ici de fournitures ou de travaux supplémentaires à réaliser par ORES (par exemple, la fourniture et la pose d'un coffret extérieur pour y placer le compteur, la fourniture et la pose d'une longueur de câble de branchement supplémentaire compte tenu du recul de l'habitation par rapport à la voirie, ...).

Les tarifs permettent d'assurer pour vous :



L'entretien du réseau

- ✓ Nous veillons constamment à la qualité de notre réseau et nous l'entretenez afin de vous éviter des pannes ou coupures sur votre installation ou d'autres désagréments.
- ✓ Nous effectuons les travaux, vérifications et tests nécessaires afin que le niveau d'énergie demandé soit toujours garanti. À titre d'exemple, nous procédons à l'enfouissement de certaines parties de réseau en surface afin d'éviter de potentiels dégâts liés, par exemple, à des intempéries, de fortes pluies, des tempêtes, etc. ; nous veillons aussi à l'alignement des différents niveaux d'énergie demandés dans votre rue (si un de vos voisins souhaite un niveau plus élevé, nous réalisons les transformations nécessaires sur le réseau afin que cela n'ait pas d'impact sur votre installation).



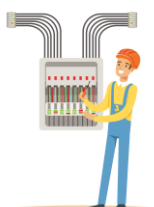
Le dépannage

- ✓ Les équipes ORES sont disponibles en cas de panne et/ou de fuite ou odeur de gaz sur notre réseau 24/24h et 7/7j. Nous intervenons gratuitement si la panne est liée à l'installation d'ORES (compteur, branchement, réseau, poteau, ...).
- ✓ Nos équipes interviennent plus de 45.000 fois par an sur le terrain pour résoudre des pannes d'électricité ou des problèmes liés au gaz, quelle que soit l'origine de la panne.



La présence de techniciens formés et compétents

- ✓ Les techniciens présents sur place lors de votre raccordement sont **formés** en continu, non seulement dans le domaine de la sécurité mais aussi sur les méthodes et techniques à utiliser, de manière à toujours être en mesure de réaliser les travaux dans les règles de l'art.



Le travail en tant que tel...

- ✓ La prestation de raccordement consiste à raccorder votre habitation au réseau de distribution et inclut la pose du matériel nécessaire.
- ✓ Nous effectuons le travail demandé en respectant vos souhaits et en prenant en compte vos contraintes et les nôtres (lois, règlements, etc.).



Le matériel utilisé

- ✓ Le matériel que nous fournissons/installons dans le cadre de nos missions est garanti à vie. En cas de vétusté, nous le remplaçons gratuitement.
- ✓ Le matériel utilisé est certifié conforme aux lois et réglementations en vigueur.



Les déplacements

- ✓ Lors de la réalisation des travaux, plusieurs équipes de techniciens sont parfois amenées à se rendre sur le chantier pour effectuer votre raccordement et le travail en domaine public.
- ✓ Un de nos techniciens doit parfois aussi vérifier le chantier avant le jour du rendez-vous.